



## Bulletin de préconisation n°11 du 30/07/21

Réalisé par le : **CENTRE  
TECHNIQUE  
de l'  
Olivier**

EN PARTENARIAT avec : les Chambres d'Agriculture (06, 83, 11, 26), GE Interfede, Civam Oléicole 13, Civam bio 66, Civam 84, SIOVB, Ceta d'Aubagne, A. Siciliano

**RETROUVEZ LE BULLETIN INFOLIVE :**

Sur le site internet de France Olive : <http://franceolive.fr/oleiculteur/bulletins-infolive-2021>

**POUR UN ABONNEMENT GRATUIT À INFOLIVE , rendez-vous à cette adresse :** <http://franceolive.fr/lettres-dinformatons>

### RÉSUMÉ DE LA SITUATION



#### Mouche de l'olive

D'après le BSV n°11 du 30 juillet 2021, les captures sont stables mais l'activité de la mouche sur le territoire reste importante. Les premiers dégâts sont déjà enregistrés sur plusieurs départements. Le risque est **faible** à **modéré** sur la majorité des secteurs.



**Attention :** Les **captures et les dégâts sont en nette augmentation** sur le département des **Alpes-Maritimes** (littoral et arrière-pays maralpin). **Le risque est très élevé.**



## MOUCHE

### Observations

D'après le BSV n°11 du 30 juillet 2021, les captures sont stables et l'activité de la mouche de l'olive reste soutenue sur les départements des Pyrénées-Orientales, de l'Aude, de l'Hérault, du Gard, des Bouches-du-Rhône, du Vaucluse, des Alpes-de-Haute-Provence et du Var. Elles sont en diminution sur le secteur de la Drôme et du Vaucluse.

**Attention en revanche, les captures sont en nette augmentation sur le secteur des Alpes-Maritimes (littoral et arrière-pays maralpin).**

Les premiers dégâts sont déjà observés sur les secteurs de l'Aude, de l'Hérault, du Gard, de la Drôme et des Alpes-Maritimes. Les premières olives piquées avec développement larvaire ont été observées dans l'Aude et le Gard.

**Attention : Sur les Alpes-Maritimes, les dégâts observés sur parcelles naturelles sont en nette augmentation par rapport à la semaine passée (+27%).**

Les premières olives dalmatiquées ont été observées sur le secteur de l'Aude.

### Évaluation du risque

**Attention** D'après le BSV n°11 du 30 juillet 2021, les niveaux de risque sont **faibles à modérés** sur la majorité des secteurs.

Sur le département des Alpes-Maritimes, le risque est **très élevé**.

### Préconisation

**À ce jour, une première protection devrait déjà être mise en place.** Si ce n'est pas déjà le cas, **il est important de mettre en place une première protection rapidement** afin de protéger votre récolte de ce premier vol de mouches.

Le tableau ci-dessous récapitule les spécialités autorisées sans Certiphyto:

Stratégie barrière minérale				
Spécialité commerciale	Matière active	Dose homologuée	Nombre appli/an	Remarques
Agri jardin, Fructifia	Kaolin 99 %	50 à 60 kg/ha (1 <sup>er</sup> application)	6	1 <sup>ere</sup> application à 50 à 60 kg/ha dès que les olives sont attractives  Renouvellement à 30 Kg/ha tous les 20 à 30 jours ou plus tôt en cas de lessivage par les précipitations (20 mm) ou érosion par le vent.

Vous pouvez également utiliser des barrières minérales comme le talc Invelop® qui est reconnu substance de base par la Commission Européenne (doses d'utilisation identiques à l'argile kaolinite).

**Si un premier traitement a déjà été positionné**, il est nécessaire de le renouveler si vous vous situez dans une des situations suivantes:

- Votre traitement date de plus de 3 semaines
- Érosion par le vent
- Lessivage en cas de pluies > 30mm



**Pour rappel :**

**La qualité de votre pulvérisation garantira la qualité de votre traitement :**

- Application sur feuillage sec et sans vent
- Afin d'optimiser la couverture de la frondaison vous pouvez fractionner le premier traitement en deux applications de 25kg/ha et croiser les passages si la disposition de la parcelle le permet.



Bonne application



Mauvaise application

